

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 24 octobre 2023

Délibération n° 137-2023

Point 04

Point 04. de l'ordre du jour

Dispositifs et soutiens financiers dans le cadre de l'IdEx Formation

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg souhaite, au travers d'un soutien financier ponctuel, faciliter la préparation de la nouvelle offre de formation 2024-2028 et permettre de développer les axes stratégiques prioritaires de la politique de formation.

Il s'agit de soutenir en 2024 quatre dispositifs :

→ reconduction du dispositif de soutien pour l'organisation de séminaires pédagogiques thématiques d'équipes, de composantes ou de services,

Cible prioritaire : équipes pédagogiques des diplômes de niveau master en complément des financements apportés par le projet Include (PIA3) pour la licence.

→ expérimentation d'un dispositif d'observation et analyse de pratiques par les pairs (shadowing) ;

→ reconduction du dispositif de soutien pour la participation à des colloques ou journées d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire.

Enveloppe prévisionnelle pour les trois dispositifs : 26k€.

→ reconduction de l'AMI Transformation pour soutenir des initiatives individuelles, d'équipes ou des projets de composante(s) ou de service(s) qui se veulent transformants pour les apprentissages, à l'échelle de parcours ou d'UE pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

Enveloppe prévisionnelle : 70k€.

Les descriptifs des dispositifs ci-joints précisent les critères d'éligibilité. Les candidatures se font au « fil de l'eau » via un formulaire accessible sur le portail Formation (<https://idip.unistra.fr/portail-formation/>).

Enfin, l'année 2023 voit l'émergence d'un dispositif de valorisation de l'implication des équipes pédagogiques en vue de l'accréditation. La Vice-présidence Formation souhaite reconnaître l'engagement des enseignants et enseignants-chercheurs dans l'élaboration de l'offre de formation 2024-2028 appuyée sur une approche par les compétences (démarche APC). A l'enveloppe de 100k€ prévue au sein de la programmation IdEx 2023 « préparation à la nouvelle offre de formation », s'ajoutent des reliquats d'un montant de 70k€ « rénovation des pratiques pédagogiques » pour contribuer au financement de ce dispositif inédit. Le descriptif du dispositif est également joint.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **à compter de la rentrée universitaire 2023-2024 et pour l'année 2024, les dispositifs et soutiens financiers susmentionnés dans le cadre de l'IdEx Formation.**

Résultat du vote

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 40 |
| Nombre de votants | 26 |
| Nombre de voix pour | 21 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 5 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Directeurs des composantes

Fait à Strasbourg, le 25 octobre 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Dispositif de soutien aux séminaires pédagogiques thématiques

Programme IdEx Formation « « Rénovation des pratiques pédagogiques » »

Programme Include (ANR-18-NCU-0001)

L'université de Strasbourg souhaite soutenir les séminaires pédagogiques de composante, inter-composantes¹ ou services. Ces séminaires viendront nourrir la réflexion sur les pratiques pédagogiques et les dispositifs de réussite à l'échelle de l'établissement avec la mise en place de l'offre de formation 2024-2028.

Les séminaires pédagogiques sont généralement organisés sur un à deux jours, à l'extérieur de la composante. Ils permettent de travailler en équipe pédagogique sur des thématiques de formation : la nouvelle offre, l'évaluation, la formation par la recherche, etc.

L'aide allouée portera sur les dépenses liées à l'organisation du séminaire pédagogique², y compris pour des frais liés à l'invitation d'un expert externe à l'université (spécialiste du domaine ou de la pédagogie). Les dépenses devront être réalisées dans l'année d'exercice budgétaire (service fait). Un montant de maximum 10 000€ pourrait être octroyé selon l'ampleur visé. Un cofinancement par la ou les composante(s) organisatrice(s), ou service(s) est vivement recommandé.

Votre candidature à ce dispositif doit être transmise dans un délai d'au moins deux mois avant la tenue du séminaire. Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire* à renseigner sur le portail Formation à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

*La demande concerne : « Organiser un séminaire pédagogique ».

Un compte rendu de réalisation est attendu, comprenant : le nombre de participants répartis par fonctions (enseignants et enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, professionnels, étudiants, etc.) ; le programme détaillé du séminaire ; tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques. Il devra être transmis au plus tard 1 mois après les dates du séminaire à idip-soutien-pedagogie@unistra.fr

*Les critères d'évaluation des formulaires de candidature sont :

- Les objectifs de travail respectent les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 et/ou s'inscrivent dans les axes du projet Include ;
- Le programme de travail est cohérent et en adéquation avec les objectifs ;
- Le public visé pour le séminaire est représentatif des acteurs de l'action menée ;
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges.

¹ Il est demandé d'identifier une structure porteuse (dépôt d'une demande unique par projet)

² Les demandes d'investissement et de personnel (y compris les heures complémentaires) ne sont pas éligibles. Seules les heures relevant d'un contrat de collaborateur occasionnel pour l'invitation d'un expert pourraient relever de cette opération. Les colloques scientifiques, journées d'étude, ateliers de recherche et/ou écoles d'été sont par ailleurs inéligibles.

Expérimentation d'un dispositif d'observation et d'analyse de pratiques par les pairs (*shadowing*)

Programmes IdEx Formation « Rénovation des pratiques pédagogiques »
/ « Internationalisation des formations »

Ce dispositif vise à accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs impliqués dans des projets et initiatives pédagogiques et est une brique complémentaire à l'offre d'accompagnement des pratiques pédagogiques et des innovations. Pour intensifier l'action de formation, ils pourraient avoir recourt à l'intervention d'enseignants ou de conseillers pédagogiques pour les accompagner à la transformation de leurs pratiques pédagogiques. A partir d'une analyse des besoins, il s'agit pour l'Idip ou le pôle Lansad d'expérimenter un dispositif d'accompagnement individualisé adapté aux spécificités du contexte d'enseignement.

Il est proposé un protocole qui comprend jusqu'à trois étapes :

- Entretiens conseil
- Observation en séance d'enseignement
- Veille pédagogique /scientifique

Un délai d'au moins deux mois avant le début de l'enseignement doit être respecté pour soumettre la demande, en raison du plan de charge des services. Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire* à renseigner sur le portail Formation « » à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

*La demande concerne : « Développer son enseignement ou l'accompagnement des étudiant.e.s ».

Les heures d'observation en *shadowing* effectuées par des pairs et sollicitées par les services pour leur expertise, pourront être rémunérées en heures complémentaires. Ces heures relèvent du référentiel d'activités des enseignants et enseignants-chercheurs. Un forfait de 6HeTD par expert est proposé.

Dans le cas d'un projet visant la transformation d'un enseignement disciplinaire existant pour le proposer en langue vivante étrangère, il pourra s'agir d'un binôme d'expert (6h didactique et/ou 6h linguiste), le forfait pourra ainsi être jusqu'à 12h par enseignant accompagné au sein de ce protocole.

*Les critères d'évaluation des formulaires de candidature sont :

- La pratique pédagogique est en adéquation avec les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 ;
- La thématique abordée est cohérente avec l'engagement pédagogique du bénéficiaire et représente une réelle plus-value au sein des formations ciblées ;
- La démarche s'inscrit dans une transformation pédagogique durable ;
- La participation à ce dispositif est l'occasion d'un partage d'expériences avec d'autres équipes pédagogiques ;
- La demande respecte le cahier des charges.

Dispositif de soutien pour la participation à des colloques ou journées d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire

Programme IdEx Formation « Rénovation des pratiques pédagogiques »

Ce dispositif vise à soutenir la participation à des colloques ou journée d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire pour les personnels et partenaires de l'université de Strasbourg impliqués dans projets et initiatives pédagogiques. Ce soutien doit leur permettre de valoriser leur expérience, partager leurs résultats d'expérimentation et se former aux grands sujets de la pédagogie et de la réussite étudiante.

Le financement portera uniquement sur les frais de fonctionnement¹ (frais d'inscription et frais de mission) liés à la participation au colloque ou à la journée d'étude². Les dépenses devront être réalisées dans l'année d'exercice budgétaire (service fait). Un cofinancement de la composante, du service ou du laboratoire de rattachement est demandé.

Un délai d'au moins deux mois avant la tenue du colloque ou de la journée d'études doit être respecté pour soumettre la demande. Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire* à renseigner sur le portail Formation à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

*La demande concerne : « Participer à un colloque/congrès pédagogique ».

Un compte rendu de réalisation est attendu, comprenant : le programme du colloque pédagogique, le support de présentation ou l'article déposé, tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques. Il devra être transmis au plus tard 1 mois après les dates de l'événement à idip-soutien-pedagogie@unistra.fr

*Les critères d'évaluation des formulaires de candidature sont :

- Le programme de l'événement est en adéquation avec les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 ;
- La thématique abordée est cohérente avec l'engagement pédagogique du bénéficiaire et représente une réelle plus-value au sein des équipes et formations ciblées ;
- La participation à l'événement est l'occasion d'une production partagée (communication, article, compte-rendu, etc.) ;
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges.

¹ La structure de rattachement gère directement les ordres de mission et les bons de commandes dans le respect des dispositions appliquées pour la prise en charge des frais de mission.

² Les demandes d'investissement et de personnel (y compris les heures complémentaires) ne sont pas éligibles. La participation à des journées d'étude / colloques scientifiques, ateliers de recherche et/ou écoles d'été sont également inéligibles.

AMI Transformation

Programme IdEx Formation « Rénovation des pratiques pédagogiques »

Cet appel vise à soutenir des dispositifs originaux visant la transformation des pratiques pédagogiques et de la formation en général. Il permet de soutenir les équipes dans le développement de leurs pratiques d'enseignement en adéquation avec les axes prioritaires énoncés en matière de formation dans le prochain contrat quinquennal.

Objectifs poursuivis

- Encourager la transformation pédagogique à tous les niveaux ;
- Relever le défi d'une pédagogie innovante par le développement de nouvelles formes de pédagogies centrées sur les apprentissages des étudiants ;
- Elaborer, expérimenter et déployer des dispositifs pour la réussite étudiante et pour la professionnalisation des étudiants en prenant en compte leurs profils de sortie et les acquis visés des diplômés ;
- Fédérer les équipes pédagogiques au sein des composantes et au-delà.

Un accent particulier est porté sur les actions suivantes :

- soutien à l'expérimentation de nouvelles pratiques d'enseignement et à la diversification de pratiques pédagogiques ;
- soutien à la transformation d'un enseignement disciplinaire existant intégrant par exemple les problématiques liées au développement durable et aux enjeux sociétaux ;
- soutien à la transformation d'un enseignement disciplinaire existant pour le proposer en langue vivante étrangère ;
- soutien à la transformation d'un dispositif existant de mise en situation professionnelle ;
- soutien à la transformation d'un enseignement existant dans un format hybride (meilleure prise en compte des publics visés) ;
- soutien à la transformation des contenus pédagogiques pour garantir l'accessibilité de l'enseignement.

Périmètre

Cet appel s'adresse aux équipes pédagogiques au sein d'une composante de l'Université ainsi que des services qui interviendraient dans des enseignements ou dans le cadre de projets en lien avec la transformation de dispositif de formation à destination des étudiants.

Les principaux bénéficiaires sont les étudiants de l'unistra inscrits en formation initiale (BUT/licence, en master ou équivalent, dont les écoles d'ingénieurs ; en filières de santé - 3ème cycle inclus).

Modalités pour candidater

Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire* à renseigner sur le portail Formation à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>.

*La demande concerne : « Développer son enseignement ou l'accompagnement des étudiant.e.s ».

Le formulaire comporte les principaux éléments pédagogiques et se veut synthétique. Il est accompagné d'un accord du doyen de la composante (structure porteuse de la demande).

Selon le type de projet, la procédure tient compte de la consultation des services (pertinence/faisabilité).

Procédure d'examen des demandes

Les demandes éligibles feront l'objet d'une double évaluation en interne à partir des éléments pédagogiques renseignés dans le formulaire de candidature. Une audition pourra être organisée selon la nature du dispositif envisagé.

Les projets seront ensuite présélectionnés par le comité composé d'au moins un membre de la commission *ad hoc* IdEx Formation (rapporteur) à partir des appréciations renseignées dans la grille d'évaluation et en fonction de l'enveloppe disponible. Les propositions seront soumises aux différentes sessions des CFVU pour validation.

Critères prioritaires

- Le dispositif envisagé s'inscrit dans les axes stratégiques poursuivis en matière de formation dans le cadrage de la prochaine offre de formation 2024-2028 ;
- La clarté et la pertinence du projet pédagogique ;
- L'effet transformant du dispositif envisagé ;
- Les initiatives émanant de différentes composantes.

Pour cela, si une composante remonte plusieurs projets ou si la demande de soutien globale dépasse 10k€, le comité se réserve le droit de classer certains projets sur liste complémentaire.

Un compte rendu de réalisation est attendu pour chaque projet comprenant notamment les livrables réalisés et tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques.

Financement

Les projets pourront être financés pour un an maximum à compter de la date d'octroi du financement. Cet appel s'inscrit dans le cadre du budget 2024 du levier IdEx Formation. Les financements obtenus sont soumis aux règles de suivi de l'IdEx.

La demande de financement devra être comprise entre **1 000€ et 10 000€ par projet**. Le seuil minimal ne s'applique pas pour une demande comportant uniquement des heures relevant du référentiel (forfait compris entre 6h et 18h).

Les dépenses de personnel peuvent porter sur :

- des heures complémentaires *d'innovation pédagogique* pour les activités de formation prévues dans le projet et dans le respect des seuils fixés.

Seules les heures issues du *référentiel d'activités des enseignants et enseignants-chercheurs* sont éligibles.

Deux forfaits sont proposés par projet dès la réalisation :

- **La conception d'outils/ressources pédagogiques : de 12h à 24h** sur présentation de livrables (conception de ressources pédagogiques à destination des étudiants ou des enseignants par exemple etc.)
- **L'ingénierie pédagogique : de 6h à 12h** pour un enseignement de 12h à 24h transformé dans la limite de deux enseignements par enseignant l'année de réalisation ou dans le cas d'une expérimentation menée (le semestre précédent).

Les heures sont accordées pour le projet et non en fonction du nombre de co-porteurs. Ces heures sont nominatives et les bénéficiaires devront être précisés dans le formulaire ainsi que les livrables associés. Celles-ci sont valorisées à hauteur de 53€/heure.

- des heures de vacances (vacations étudiantes ; heures pour la conception d'outils/ressources pédagogiques).

Les dépenses de fonctionnement ou d'investissement en lien avec l'expérimentation :

- dépenses pédagogiques (documentation, ressources pédagogiques et documentaires, consommables, petits matériels dont équipements) ;
- dépenses pour la conception et la mise en place du projet.

S'agissant de projets de formation, les dépenses relèvent du TTC €.

Sont inéligibles les dépenses récurrentes de fonctionnement (renouvellement de logiciels ; participation à un forum, etc.).

Soutien aux actions spécifiques en lien avec la préparation de la NOF

Ce dispositif vise à valoriser l'implication des enseignants et enseignants-chercheurs dans l'élaboration de l'offre de formation 2024-2028 appuyée sur une approche par les compétences. L'approche par compétence (APC) invite à concevoir et mettre en œuvre des parcours de formation et des enseignements qui visent et soutiennent le développement de compétences académiques et professionnelles des étudiants afin de favoriser leur réussite. Pour chaque parcours de licence et de master, il était attendu pour l'accréditation externe et interne de la nouvelle offre de formation, l'élaboration d'un référentiel de compétences, d'un référentiel de formation et d'une matrice croisant les compétences du parcours avec celles des fiches RNCP de la mention du diplôme. S'inscrire dans cette démarche demande un engagement important de la part de tous les acteurs de la formation, que la Vice-présidence Formation et parcours de réussite souhaite valoriser.

Les personnels impliqués dans la démarche, pourront être rémunérés de manière rétroactive sous la forme d'heures complémentaires. **Ces heures sont nominatives et attribuées par parcours dans la limite de 10HeTD** (répartition possible de ces 10HeTD entre plusieurs bénéficiaires et au sein du même parcours : de 2HeTD à 10HeTD par bénéficiaire(s)).

Ces heures portent sur des activités impliquant de l'innovation pédagogique et relèvent à ce titre du référentiel d'activités des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg au titre de l'année 2023. **Sont éligibles, les enseignants et enseignants-chercheurs des parcours de formation (licence, deust et master) impliqués dans le cadre du processus d'accréditation.** Ce soutien ponctuel est propre à la préparation de la nouvelle offre de formation et n'a pas vocation à être reconduit.

Procédure :

1. Un tableau pré-rempli recensant l'ensemble des parcours éligibles (qui ont intégré l'approche par compétences dans la rédaction des différents référentiels/matrices) et intitulé « NomComp_Valorisation parcours APC » est adressé aux directeurs de composante.
2. La direction de la composante adresse à la Vice-présidence Formation et parcours de réussite le tableau renseigné, pour le **lundi 20 novembre 2023** au plus tard.
3. La mise en paiement des heures après validation* par la Vice-présidence Formation et parcours de réussite.

*Les critères d'évaluation sont :

- Les documents fournis pour l'accréditation sont en adéquation avec la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28, en particulier en ce qui concerne les attendus pour l'approche par compétences¹ ;
- La demande respecte le présent cahier des charges et est conforme aux procédures en vigueur et appliquées en interne pour les heures relevant du référentiel d'activités des enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg.

¹ 1/définition des macro et micro-compétences dans le référentiel de compétences, 2/croisement des enseignements avec les compétences du parcours dans le référentiel de formation, 3/croisement des macro et micro compétences du parcours avec les compétences de la fiche RNCP quand celle-ci est finalisée au niveau national.